

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR 13 MARS

LES BOULANGISTES
ET LE RAPPEL DU DUC D'AUMALE

Le général Boulanger faisait partie du Ministère qui, se substituant à la justice, frappa le prince d'un exil ; c'est lui qui, comme ministre de la guerre, avait rayé son bienfaiteur des cadres de l'armée. Interrogé vendredi par les rapporteurs sur la mesure de rappel, il la déclarait *intelligente et courageuse*. C'est là, disait-il, de la vraie politique. Il ajoutait : « Le premier acte de mon gouvernement sera de rapporter les lois d'exil. » A un autre journaliste il disait encore : « Je me suis toujours montré hostile aux lois d'exil ! » Décidément, Boulanger n'aura pas le prix de mémoire : jadis il avait oublié ses lettres au duc d'Aumale, maintenant il oublie qu'il faisait partie du Cabinet proscripteur.

Les boulangistes renchérisaient encore sur le général : « J'approuve hautement, disait M. Laguerre, la mesure de réparation que le Gouvernement est à la veille de prendre... Lorsque nous serons au pouvoir, nous ouvrirons les portes de France aux membres des familles qui ont été expulsées. » Et M. Le Hérisse écrivait dans la *Cocarde* : « Nous approuvons sans arrière-pensée la rentrée du duc d'Aumale. »

Vous les entendez, tous approuvent le rappel ; eh bien ! samedi, Laguerre, Le Hérisse, Laisant, Boulanger lui-même ont voté contre ! Quels farceurs !

Comment expliquent-ils cette palinodie ? Leur journal officiel, la *Presse*, dit gravement : « Conséquents avec leur programme et leurs principes, nos amis demeurent les adversaires convaincus de toutes les mesures d'exception quelles qu'elles soient. »

On n'est pas plus pur. Mais la mesure qui a exilé M. le duc d'Aumale, qu'était-ce donc ? une mesure d'exception. Boulanger l'a prise cependant. Le rappel n'est qu'une mesure de réparation.

PROSCRIPTEURS

Radicaux et boulangistes, jacobins et césariens fraternisent aux accents de la *Carmanole* et des *Pioupious d'Auvergne*.

On les a vus samedi voter avec un ensemble remarquable la réexpulsion de M^{sr} le duc d'Aumale.

On a trouvé dans l'urne du scrutin, fraternellement accolés, les bulletins du général Boulanger et du général Cluseret, de M. Laguerre et de M. Clémenceau, de M. Laisant et de M. Camille Pelletan, de M. Turquet et de M. Félix Pyat, de M. Laporte et de M. Raspail, de M. Laur et de M. Georges Perin, de M. Le Hérisse et de M. Calvinhac, de M. Duport et... je m'arrête, craignant de contrister par un rapprochement douloureux les bons électeurs monarchistes de la Charente-Inférieure.

Alliance édifiante que celle des communaux, des radicaux et des boulangistes, des fusilleurs d'otages, des watrineurs et des invités de la duchesse d'Uzès, pour maintenir la

proscription contre un Prince de la Maison de France !

Nous avons bien reconnu l'homme des fameuses lettres à *Monseigneur*, le délicat auteur de « *Béni soit le jour* », l'officier qui commit l'infamie de dégrader celui à qui, de son propre aveu, il devait ses étoiles de général.

Les coalisés ne se sont pas contentés d'interdire au duc d'Aumale l'accès de la patrie ; joignant l'insulte à la proscription, ils affectent de confondre le Prince, le glorieux soldat de l'armée d'Afrique, avec la tourbe des émeutiers et des assassins.

Avant-hier encore, le boulangiste *Intransigeant*, d'accord avec la clémenciste *Justice*, réclamait « la mise en liberté de ces malheureuses victimes d'un ordre social pourri jusqu'aux moelles » :

« Leur maintien en prison donne, dit-il, à la rentrée du duc d'Aumale et aux réceptions enthousiastes que prépare l'Académie à cet exilé pour rire, un caractère d'injustice et de férocité qui saute forcément aux yeux des plus indulgents. Le grand acte de « réparation », comme les feuilles princières appellent le décret de M. Carnot, n'est plus qu'une mesure odieusement réactionnaire dirigée contre le peuple, qu'elle indigné et qui s'en souviendra en temps utile. »

Quel rapport peut-il bien y avoir entre le « crime » du général duc d'Aumale, injustement et illégalement frappé, écrivant la lettre que l'on sait au beau-père de Wilson, au futur expulsé de l'Élysée, et les assassins de M. Watrin, les pillards de manufactures, les artistes de la dynamite ?

Prétendre accrocher une proposition d'amnistie au rappel du duc d'Aumale est chose déjà singulière. Mais où la bande Boulanger-Cluseret-Clémenceau est absolument burlesque, c'est dans sa prétention de motiver cette amnistie en invoquant ce rappel qu'ils ont repoussé en masse.

Ces gens-là ont voté contre la rentrée du Prince exilé arbitrairement pour un fait politique. Ils sont mal venus à réclamer l'amnistie pour des crimes et des délits de droit commun.

La demande de poursuites

Ainsi que nous l'avons dit, une demande de poursuites a été déposée avant-hier au Sénat contre M. Naquet, et, à la Chambre, contre MM. Laguerre, Turquet, Laisant.

On s'entretient beaucoup à ce sujet de la curieuse lettre de M. le procureur-général Bouchez, laquelle peut se résumer ainsi : La Ligue des Patriotes est une société secrète depuis qu'elle a cessé de plaire.

C'est bien pour atteindre M. Boulanger et tâcher de le rendre inéligible, que les ministres Tirard et Rouvier font et laissent poursuivre la Ligue des Patriotes, à laquelle ils sont affiliés.

M. Boulanger fut le ministre docile des politiciens qui aujourd'hui veulent en faire un accusé. Et il est plaisant d'entendre des vétérans et des conscrits de la Révolution rappeler un soldat aux devoirs de la discipline militaire. Il est non moins plaisant de voir des gens qui

ont passé leur jeunesse à conspirer dans les loges ou dans les « repaires », torturer les textes légaux pour arriver à poursuivre une association, ni plus ni moins régulière, ni plus ni moins secrète que le club opportuno-clémenciste de la rue Cadet.

Cette querelle de boutique républicaine est amusante, mais que penser d'un régime sous lequel les délits ne sont qu'une question de concurrence électorale ?

LA RENTRÉE DU DUC D'AUMALE

M^{sr} le duc d'Aumale a quitté Chantilly hier matin par le train de 10 h. 36. Il est arrivé à Paris à 11 h. 15.

Un assez grand nombre de personnes l'attendaient à la gare du Nord.

Le Prince s'est rendu chez M. Carnot à midi moins un quart et a remercié le Président du décret qui l'autorise à rentrer en France.

A sa sortie de l'Élysée, M^{sr} le duc d'Aumale a gagné l'hôtel de M^{me} la duchesse de Chartres où il a déjeuné avec les membres de sa famille.

Il a été ensuite déposer sa carte chez les secrétaires perpétuels de l'Institut et chez les maréchaux Canrobert et Mac-Mahon, les deux titulaires du grade le plus élevé de l'armée.

A l'Institut, dès hier matin, de nombreux groupes se pressaient dans les cours et devant la façade.

La préfecture s'est naturellement empressée d'envoyer des escouades d'agents.

A trois heures, la plupart des académiciens occupent leurs fauteuils et attendent le duc d'Aumale qui arrive à l'heure précise et est reçu par M. Mézières, qui lui a donné l'accouade au nom de tous ses confrères.

M^{sr} le duc d'Aumale a reçu l'accueil le plus chaleureux de la part de tous ses collègues de l'Académie française auxquels s'étaient joints la plupart des membres des autres classes de l'Institut.

Le Prince a exprimé le regret de ne pas voir à ses côtés son vieil ami et maître M. Cuvillier-Fleury.

M. Jules Simon a ouvert la séance par un discours dans lequel il a dit que l'Académie n'avait jamais cessé un jour de désirer le retour du prince à qui elle devait tant.

Après quelques mots de M. Camille Doucet, la séance a été levée à trois heures et de . . .

M^{sr} le duc d'Aumale est monté en voiture avec M. Mézières, après avoir salué une dernière fois sous le péristyle ses collègues de l'Académie.

Voici comment le *Temps* raconte la visite du duc d'Aumale à l'Élysée :

A l'Élysée, le duc d'Aumale a été aussitôt reçu par le Président de la République, à qui il a adressé quelques paroles dont voici à peu près le texte :

« Monsieur le Président,
» En touchant le sol de la patrie, mon premier soin est de vous exprimer les sentiments que m'inspire l'acte que votre gouvernement

vient d'accomplir — dans des conditions également honorables pour celui qui en est l'auteur et celui qui en est l'objet — honorables surtout pour la France. C'est votre premier souci, je le sais ; c'est aussi le mien : c'est là ce qui touche mon cœur ; c'est ce dont je tenais à vous remercier. »

L'entrevue entre le Président de la République et le duc d'Aumale a été des plus courtoises.

En sortant du cabinet du Président de la République, le duc s'est entretenu quelques instants avec les officiers de la maison militaire.

« Messieurs, a-t-il dit en les quittant, je suis heureux de vous trouver là, — et heureux de m'y trouver. »

Madame la Comtesse de Paris, qui traverse la France en revenant d'Espagne, S. A. R. le duc d'Aumale et tous les princes de la famille Royale présents à Paris ont déjeuné hier matin chez S. A. R. le duc de Chartres.

Pourquoi M. le duc d'Aumale avait-il été expulsé ? Oh ! pour un motif bien invraisemblable : il avait manqué de respect à M. Grévy ! Que celui qui n'a pas commis ce péché lui jette la première pierre. Ah ! quel malheur d'avoir un gendre ! L'a-t-on assez lancée cette apostrophe à la tête « du vieux de l'Élysée », et avec quels commentaires, vous le savez, Français de la troisième République ! Eh bien ! M. le duc d'Aumale était moins coupable que nous tous. Expulsé de l'armée par le général Boulanger, il a maudit le jour qui lui enlevait l'honneur de servir la France. Le 11 juillet 1885, il écrivait à M. Grévy :

« Monsieur le Président,
» Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

» J'ai gardé le silence.
» Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

» Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la charte de l'armée.

» Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper, jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproches, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

» Je laisse à mes conseils le soin de défendre par des arguments de droit une cause qui est celle de tous les officiers.

» Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte et je reste

» Le général HENRI D'ORLÉANS,
DUC D'AUMALE. »

Et voilà pourquoi M. le duc d'Aumale était exilé ! On croit rêver. Ah ! il en a entendu bien d'autres le beau-père de M. Wilson et il a fini par être expulsé de l'Élysée, où il ne rentrera jamais.

INFORMATIONS

M. Constans, ministre de l'Intérieur, répondant à M. Andrieux, a fait, au nom du Gouvernement, une déclaration qui mérite d'être relevée et qui doit être retenue.

M. Andrieux avait exprimé le désir de savoir si le décret qui rappelle en France M^{gr} le duc d'Aumale est le commencement d'une politique nouvelle, dont le caractère serait de répudier les pratiques jacobines des dernières années.

M. Constans a répondu :

« L'honorable M. Andrieux a demandé au Gouvernement s'il entendait inaugurer une politique libérale et large... Je lui réponds tout de suite, sans ambage d'aucune espèce, que telle n'est pas notre intention. »

(Journal officiel du 10 mars.)

LES ÉTUDIANTS CHEZ LE GÉNÉRAL BOULANGER

Deux cents étudiants de Paris se sont rendus dimanche chez le général Boulanger pour lui présenter une adresse de félicitation.

Le général Boulanger leur a répondu en ces termes :

« Messieurs et chers amis, je suis profondément touché de votre démarche, je vous en remercie.

« Quelques mauvaises langues prétendaient qu'au quartier Latin il n'y avait que des amis de M. Ferry. Votre présence ici me prouve qu'il en est autrement.

« Quant à mes idées politiques, elles sont assez connues aujourd'hui pour que vous me dispensiez de vous les exposer. Qu'il me suffise de vous dire, néanmoins, que mon rêve est de voir la France dotée d'une République unie et forte, protectrice à l'intérieur des droits des faibles, indépendante et fière à l'égard des nations étrangères.

« Courage donc, mes amis ; restez prudents et calmes jusqu'à l'heure du scrutin général.

« Mes adversaires ont beau diriger contre le parti républicain national toutes les forces dont ils disposent : armée, administration, magistrature ; ils ne sauraient nous empêcher de vaincre, car nous avons avec nous une force à laquelle rien ne nous peut résister : le suffrage universel.

« Je compte sur vous ; de votre côté, messieurs, vous pouvez avoir confiance en moi. Je sais vos griefs contre certains règlements de vos Facultés, je connais vos réclamations sur beaucoup de points ; aussi soyez certains qu'au moment voulu vos revendications ne seront pas oubliées. »

L'OPTION DU GÉNÉRAL BOULANGER

M. Boulanger, dont l'élection dans la Seine vient d'être validée, a jusqu'au 17 mars pour opter entre les départements de la Seine et du Nord.

Or, on sait que, le 17, il y aura à Tours un grand banquet présidé par M. Boulanger.

On annonce qu'il profitera de cette occasion pour faire connaître sa décision dont le président de la Chambre sera prévenu le même jour ainsi que les électeurs de la Seine et du Nord, auxquels le général Boulanger adressera une lettre manifeste.

Le XIX^e Siècle signale de nombreuses allées et venues à Prangins ; les voyages de divers personnages bonapartistes, et notamment du prince Roland Bonaparte et du marquis de la Valette, envoyé par le prince Victor, se rattacheraient à un projet de réconciliation entre le prince Napoléon et son fils, réconciliation de famille qui ne pourrait effacer les divisions politiques.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient de décider que le 6^e corps — celui qui commande le général de Miribel — et le 8^e feraient cette année des grandes manœuvres.

Les 4^e, 4^e, 5^e, 7^e, 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 17^e et 18^e

corps feront des manœuvres de division. Les régiments du 3^e corps exécuteront leurs manœuvres en changeant de garnison.

Les 2^e, 3^e, 11^e, 14^e, 15^e corps feront des manœuvres de brigade.

C'est le général de Galliffet qui dirigera, au camp de Châlons, les manœuvres de cavalerie qui auront lieu du 30 août au 10 septembre et auxquelles prendront part les 2^e, 4^e et 6^e divisions de cavalerie.

LE CASQUE DES HUSSARDS

Pendant la période d'été, il sera mis en service au 3^e hussards, à Lyon, deux cents casques recouverts de drap bleu de ciel, du modèle en feutre expérimenté dans le courant de 1886.

Ce régiment prenant part aux manœuvres du camp de Châlons, la nouvelle coiffure trouvera l'occasion d'être suffisamment jugée.

La Société de secours aux blessés militaires, que préside M. le maréchal de Mac-Mahon, expédie aux ambulances du Tonkin un cent trente et unième envoi, comprenant :

480 boîtes de lait concentré, 100 bouteilles de vin de quinquina au malaga, 100 kilos de chocolat, 300 boîtes de conserves de légumes, 200 boîtes de farine Morton ; 200 chemises, 400 gilets de flanelle, 144 ceintures de flanelle, 60 paires de chaussons ; 40 kilos de tabac et divers éléments de distraction.

A ces dons est jointe une somme de mille francs, que les Sœurs des hôpitaux d'Hanoï et d'Haiphong emploieront en menues douceurs pour les malades confiés à leurs soins.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La Loire a cru depuis vingt-quatre heures de 80 centimètres. A midi, aujourd'hui mercredi, elle est à 3^m 60, dépassant de 10 centimètres le maximum annoncé pour 3 heures du soir par une dépêche arrivée hier.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

Par décision ministérielle du 7 mars 1889, les officiers d'artillerie dont les noms suivent ont été nommés à la 1^{re} classe de leur grade et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

Les lieutenants en 2^e :

M. d'Alayer de Costemare, du 6^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Classé au 10^e régiment ; continuera à suivre les cours de ladite École.

M. Butey, du 2^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Classé au 21^e régiment ; continuera à suivre les cours de ladite École.

M. Mulsant, du 18^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Classé au 37^e régiment ; continuera à suivre les cours de ladite École.

M. Boulangé, du 27^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu audit régiment ; continuera à suivre les cours de ladite École.

PÉTITION DES HABITANTS DES BORDS DE LA LOIRE

La vingt-quatrième commission de la Chambre a été chargée d'étudier les pétitions des habitants des bords de la Loire, et déposées par M. de Soland, député.

Les intéressés réclament, ainsi que nous l'avons dit : 1^o l'établissement d'un droit minimum de 10 fr. par 100 kilogrammes sur les chanvres et autres textiles étrangers à leur entrée en France ; 2^o l'emploi exclusif des chanvres français pour les fournitures destinées au service de l'État.

M. Lesouéf, rapporteur, a exposé ainsi les motifs de la commission :

« Diverses propositions ont été déposées

sur le bureau de la Chambre, au début de la quatrième législature, en vue de réserver aux produits français le monopole des fournitures de l'État. Aucune résolution n'a encore été prise à cet égard. Toutefois, on peut se demander si une telle clause, imposée aux entrepreneurs et soumissionnaires, ne pourraient avoir pour résultat d'obliger, suivant les circonstances, les différents services de l'État à accepter des fournitures de qualité inférieure, ou à les payer plus cher.

« Ce que les producteurs français ont le droit d'exiger, et ce qu'ils n'ont pas toujours pu obtenir, c'est que les clauses et conditions des marchés et adjudications soient rédigées de façon à leur permettre d'entrer en concurrence avec les produits étrangers. C'est dans ces limites que la vingt-quatrième commission des pétitions a l'honneur de proposer le renvoi de la pétition au ministre de la marine.

« Quant à l'imposition d'un droit de douane sur les chanvres et autres textiles, une telle mesure nous paraît devoir être prise en considération, en vue du développement de cultures pouvant fournir tant de main-d'œuvre à nos populations agricoles. Mais il paraît, quant à présent, impossible d'y donner satisfaction, les lins et chanvres bruts, teillés, peignés ou en étoupes, étant exempts par suite du tarif conventionnel inséré au traité du 31 octobre 1884, qui nous lie jusqu'au mois de février 1892 avec toutes les nations européennes jouissant de la clause de la nation la plus favorisée.

« Il y aurait lieu, toutefois, de transmettre cette partie de la pétition à la commission des douanes, qui examine en ce moment une proposition analogue, due à l'initiative parlementaire. » — (Renvoi au ministre de la marine et à la commission des douanes.)

Hier, à la Chambre, a été nommée la commission qui doit statuer sur l'amnistie.

Le 1^{er} bureau a nommé M. le général Lacroix, député de Maine-et-Loire, favorable.

Les impôts en 1889

Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises les plaintes que les contribuables élèvent de toutes parts contre les augmentations d'impôts pour 1889.

Voici une nouvelle lettre adressée par une des victimes du fisc républicain au *Journal de Maine-et-Loire*.

Le fait critiqué par ce correspondant angevin s'est également produit à Saumur.

« L'effet d'une augmentation aussi inattendue qu'arbitraire et exagérée de l'impôt n'était cependant pas douteux, et une administration prévoyante eut pris ses mesures à l'avance, et se fut pourvue d'une demi-douzaine de fonctionnaires pour entendre les réclamations des contribuables, ce n'eût pas été de trop. Mais poster un seul contrôleur à la mairie pour faire face à une telle avalanche de réclamants, c'est vraiment de l'enfantillage. Chaque jour une queue formidable de réclamants se forme, dès je ne sais quelle heure, dans le couloir du Bien public pour passer à tour de rôle dans le bureau du contrôleur, ouvert seulement de 3 heures à 5 heures. Mais comme un quart d'heure n'est pas de trop à chacun pour faire valoir ses réclamations, il s'ensuit que les neuf dixièmes s'en retournent comme ils sont venus, après une attente de deux ou trois heures, sans compter les plus sages qui s'en vont sans attendre, jugeant du premier coup la situation désespérée. Faire perdre le temps ainsi à d'honnêtes gens, c'est un impôt encore ajouté à l'autre. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que, pour la plupart des contribuables, ce temps qu'ils viennent ainsi passer chaque jour dans les couloirs du Bien public sera dépensé en pure perte, car il est matériellement impossible qu'au 11 mars cette foule de réclamants ait été entendue. Si l'administration ne peut proportionner au nombre des réclamations qu'elle se suscite par son arbitraire et son injustice, le nombre des fonctionnaires chargés de les écouter, qu'elle recule au

moins les délais ordinaires devenus désormais insuffisants ; la loi nous donne le droit de réclamer, qu'on nous en fournisse les moyens.

» Un contribuable. »

THÉÂTRE DE SAUMUR

M. Justin Née nous annonce pour lundi prochain, 18 courant, une représentation qui ne manquera pas d'attirer la foule.

Le *Tribut de Zamora*, grand opéra en 4 actes, musique de Gounod, sera donné pour la première fois sur notre scène, avec le concours de M^{lle} Delprato, une forte chanteuse que nous avons déjà eu l'occasion d'applaudir à Saumur et qui est engagée spécialement pour remplir l'un des principaux rôles.

La Direction ne pouvait avoir une meilleure idée, au moment où la saison théâtrale touche à sa fin, de nous offrir une œuvre encore inconnue ici de l'illustre auteur de *Faust*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn, avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes et plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départs et d'arrivées.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

ANGERS. — *Départ d'émigrants*. — Un important départ d'émigrants a eu lieu vendredi dernier.

Ces émigrants, au nombre de quatre-vingt-huit, s'expatriaient pour la République argentine. Ils se répartissent ainsi : vingt sont partis par la gare Saint-Laud et soixante-huit par la gare de la Pyramide. Ces derniers étaient des habitants des communes de Trelazé et des Ponts-de-Cé, les premiers habitant Angers.

Ce n'étaient point des individus isolés, mais des familles entières qui formaient la presque totalité des partants.

A la Pyramide, on comptait cinquante grandes personnes (hommes et femmes), treize enfants au-dessus de trois ans et cinq au-dessous.

A Angers, un seul enfant faisait partie de ce mouvement d'émigration. (Patriote.)

Au Cercle militaire. — Samedi dernier, à l'issue de la conférence, faite spécialement pour eu, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale se sont rendus au nouveau Cercle militaire (boulevard de Saumur).

Ils répondaient à l'appel du président du Comité d'organisation du Cercle, M. le commandant de la Brousse, qui les avait invités à venir vider un verre, en témoignage de bonne camaraderie.

Dès lors qu'on devait boire à la confraternité d'armes des officiers de réserve et de territoriale, et de leurs chefs de file de l'armée active, se rendre à l'invitation était non seulement un plaisir, mais presque un devoir aussi.

M. de la Brousse a fait les honneurs du Cercle à ses hôtes. Au nom de M. le général de division, commandant d'armes, il leur a souhaité la bienvenue, et a prononcé quelques paroles très chaleureuses et pleines de la plus franche cordialité, dans lesquelles il s'est fait l'interprète des sentiments de tous, en exprimant les siens. (Petit Courrier.)

L'ÉLECTION DES TROIS-MONTIERS

L'élection au conseil d'arrondissement pour le canton des Trois-Montiers (Vienne) a eu lieu dimanche dernier.

L'honorable M. Delavau, candidat conservateur, a été élu avec plus de 1,600 voix.

Le nouveau conseiller d'arrondissement succède ainsi à son père, notre compatriote dé-cédé.

PAS CONTENTE

La *Petite France* n'est point satisfaite de la rentrée en France du duc d'Aumale.

Elle reproche vivement au ministre Tirard d'avoir « plus souci de courtiser les ennemis de la République, dans l'espérance chimérique de désarmer leurs haines, que de donner satisfaction aux amis de la République. »

Amis de la République est pris ici dans son sens extensif. Il signifie évidemment amis de Wilson.

L'ancien marchand de décorations ressemble à ce point de vue au grand roi Louis XIV qui disait : « l'Etat c'est moi. »

Pour le plus beau des gendres, la République c'est Wilson et la République sans Wilson n'est plus la République.

Il y a bien un peu de vrai dans ce raisonnement, le député d'Indre-et-Loire n'ayant pas peu contribué à administrer comme l'on sait le gouvernement qui nous divise le moins, mais qui nous déshonore et nous ruine le plus.

Mais, dans la circonstance, il y aura bien dans le parti républicain quelques hommes assez impartiaux pour dire avec nous à la *Petite France* que l'exil de M^{re} le duc d'Aumale, œuvre du beau-papa Grévy, était une de ces infamies dont est contumière la famille à laquelle appartient M. le député Wilson.

Qui donc oserait contester en effet que la France eut vu d'un œil moins marri disparaître à jamais de chez nous, l'Anglo-Saxon qui a jeté tant de déshonneur et de déconsidération sur le gouvernement du pays que l'exil injuste du vaillant soldat, du lettré éminent, du bienfaiteur patriote qui fut et reste, quoi qu'en pense la *Petite France*, une de nos gloires nationales? — L.F. (*Messageur d'Indre-et-Loire*.)

LE 25^e DRAGONS AU CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES

Parmi les sportsmen les plus remarquables au concours hippique de Nantes, nous devons signaler particulièrement M. V. Nivellet de la Brunière, lieutenant au 25^e dragons.

M. de la Brunière a remporté tous les premiers prix du concours militaire. Il a reçu les plus chaleureuses félicitations de M. le commandant de Piolant, écuyer en chef de l'Ecole de Saumur, et de M. le marquis de Juigné, président du concours, pour la façon remarquable dont il montait son cheval, qui n'a pas fait une faute.

C'est là un succès dont le 25^e dragons a le droit de se montrer fier.

LOUDUN. — Vendredi soir, M^{me} Lecomte-Renaire s'étant endormie près de son feu fut réveillée, vers les onze heures, par les flammes qui avaient atteint ses vêtements. Affolée, elle sortit dans la rue et cria « au feu ». Un

voyageur de l'hôtel des Iles lui porta secours et empêcha que cet accident eût des conséquences mortelles. En effet, les brûlures de M^{me} Lecomte, bien que très graves, ne mettent cependant pas les jours de cette dame en danger. Quant au voyageur, il a la main droite très malade et la main gauche un peu atteinte; il a dû interrompre sa tournée.

POITIERS. — C'est aujourd'hui, dit le *Courrier de la Vienne*, que l'industriel qui se propose de nous doter de l'éclairage électrique, doit commencer les travaux de son usine dans les jardins de l'ancien hôtel de la Poste-aux-Chevaux, situés boulevard du Grand-Cerf, à Poitiers.

TOURS. — La réception ouverte. — Contrairement à ce qu'on lit sur les affiches annonçant la réception qui suivra le banquet, le général Boulanger recevra, à l'hôtel de Bordeaux, toutes les personnes qui se présenteront, sans qu'il soit besoin d'être muni d'une carte quelconque.

LAVAL. — M. le maire de Laval, cédant à de vives instances faites auprès de lui depuis plusieurs mois, vient de faire une démarche pressante à l'effet d'obtenir, pour Laval, un régiment de cavalerie.

L'Etat se propose d'inaugurer prochainement sur son réseau un wagon de troisième classe nouveau modèle. Ce wagon, contenant quatre-vingts places, a une largeur de 3 mètres 40 et une longueur de 46 mètres. Il est éclairé au gaz et chauffé à l'aide de chaudières placées sous les voitures. L'innovation capitale est un couloir qui permet aux voyageurs de circuler librement d'un compartiment à un autre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 mars 1889.

La physionomie du marché s'est complètement modifiée aujourd'hui. Entraînés par la hausse de nos rentes, toutes les valeurs de la cote se relèvent : 3 0/0, 85.27; 4 1/2 0/0, 104.67.

Le Crédit Foncier a été l'objet de demandes très actives. De 1,335 on a fait 1,350 et finalement 1,343.75. Les obligations foncières et communales ont eu un bon courant de transactions. Elles restent complètement en dehors des mouvements de la spéculation et leur tenue est celle de toutes les valeurs qui ne s'appuient que sur l'épargne.

La Société Générale est restée calme à 472 et 475.

La Banque d'Escompte partie de 515 monte à 520; avec les tendances nouvelles de notre place il faut prévoir que l'action reviendra rapidement à ses cours du commencement du mois.

Les Dépôts et Comptes Courants sont immobiles à 606.25.

Cours très nombreux et tendance à la reprise sur le Comptoir d'Escompte qui a varié

Josèphe baissa la tête comme un enfant que l'on condamne à un châtement.

— Que pouvez-vous craindre? reprit doucement le recteur. Un mécontentement serait plus vif et certainement beaucoup mieux motivé si M. de Kerdu surprenait votre secret.

— Oui, soupira Josèphe. Je tâcherai de profiter du premier bon moment.

— C'est cela, un peu de courage. Avez-vous reçu enfin des nouvelles du Tonkin?

— Oui.

Et, soudain, elle redevint joyeuse :

— M. de Guestour vous offre son respect, monsieur le curé, et vous remercie de vos prières. Il va bien et sa lettre est longue. Deux bonheurs, n'est-ce pas? Mais dans ce vilain pays de Chinois, tout est bien triste.

— Eh oui!... Que Dieu protège nos missionnaires et nos soldats! Mais, adieu, mon enfant, je suis peut-être attendu.

Ils se saluèrent. Le recteur se rendit à son confessionnal Josèphe s'en retourna d'un pas lent. Chemin faisant elle songeait...

En attendant le déjeuner qui devait précéder les pérégrinations diverses, elle descendit au jardin cueillir un gros bouquet, l'agença et le monta dans sa chambre.

de 375 à 400 et termine à 390. Le hall du Comptoir a repris aujourd'hui son aspect accoutumé; tous les déposants ont été remboursés et les actionnaires reprennent confiance; on signale de bons achats au comptant.

Le Panama est tenu assez fermement de 51 à 52.

Sur les obligations des Immeubles de France les demandes du comptant suivent une marche régulière; le titre est coté de 382.50 à 383.

La Foncière-Vie a créé un système d'assurances en cas de vie avec capitalisation des bénéfices. Au terme fixé, la Compagnie remet à l'assuré, en outre du capital, la totalité des bénéfices acquis depuis l'origine du contrat, ces bénéfices sont capitalisés à 4 0/0.

Pour répondre à de nombreuses demandes de renseignements, la Banque de l'Ouest fait savoir qu'elle se charge de l'encaissement de tous chèques, traites ou coupons sur le Comptoir d'Escompte de Paris. Les fonds sont retournés par retour du courrier.

L'obligation des Chemins Economiques est à 370.

UNE LETTRE REMARQUABLE. — Il n'y a pas que madame de Sévigné qui ait écrit des lettres remarquables. Celle qui suit, quoique d'une plume moins exercée, n'en offre pas moins un grand intérêt :

Monsieur Guyot, 19, rue Jacob, Paris.
Je vous prie de m'envoyer un flacon de capsules Guyot blanches, portant votre nom. Etant attaqué d'un catarrhe ancien qui me donnait les plus grandes inquiétudes, j'ai pu constater leur supériorité; car, après un premier flacon, j'ai ressenti beaucoup de mieux; j'ai de l'appétit et, avant d'en prendre, je ne pouvais plus manger. Je vous prie de me l'envoyer le plus tôt possible. Cijoint 2 fr. 50 en timbres. Recevez mes salutations empressées.

R..., à la Guélelière, La Flèche (Sarthe).

TOURNÉES ARTISTIQUES. — Th. CLAUDE, directeur.

MERCREDI 13 mars 1889

Les Femmes qui votent
Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Jean Michelot et René de Cuers.

Le spectacle commencera par

TURLUTAIN
Comédie en un acte, de M. Jean Michelot.
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS
JEUDI 14. — Au bénéfice de M. Sabin, régisseur général. *Le Tribut de Zamora*, grand opéra en 4 actes, de Gounod.

AUX PERSONNES SOUFFRANTES

Grand nombre de maladies ayant pour cause la constipation, la bile et les glaires, nous vous dirons : faites usage des *Pilules Gicquel*; vous éviterez ainsi : manque d'appétit, maux de tête, embarras d'estomac et d'intestins, névralgies, migraines, étourdissements, congestions, maladies du cœur, du foie, hydrosipie, paralysie. C'est aussi un remède efficace contre les douleurs et les rhumatismes. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel*, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Le repas fut morne. M. de Kerdu n'attendait plus, mais recevait à chaque instant les annonces du désastre.

Dès qu'il fut sorti, Josèphe aussi s'éloigna, portant sur son bras le manteau de Marie Ploumac et dans sa main le joli bouquet où les richesses du printemps étaient presque toutes représentées.

Elle marchait alerte, légère, comme si une espérance chantait dans son cœur. C'était pourtant un rapprochement bizarre que celui de cette blonde enfant, jeune, riche, promise aux joies de la vie, et de cette pauvre fille murie dans les larmes et l'abandon, descendue de son rang, dépouillée de tout, fiancée, elle, aux souffrances et à une mort précoce.

Mais trois mois comptent lorsqu'on a dix-neuf ans. Et il y avait trois mois que Josèphe se repliait sur elle-même, ensevelissait dans son propre cœur jusqu'à ses pensées les plus simples. Peu soucieuse de les confier au grand-père, ne pouvant descendre à les échanger avec des inférieurs, elle demeurait ou retranchée dans ses répugnances, ou parée de sa dignité de châtelaine, dans les deux cas mûrie et déçue. Le cercle choisi, aimé, qui se formait autour du fauteuil de l'aïeule dans le petit salon

MARCHÉ de Saumur du 9 Mars 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Beuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	19 30	Veau	1 60
Méteil	15 50	Mouton	2 —
Seigle	11 —	Porc	1 50
Orge	10 74	Poulets la couple	4 50
Avoine	9 50	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	5 —
Haricots blancs	18 —	Oies	10 —
Haricots rouges	16 —	Beurre le kilog.	3 —
Fèves	13 —	Œufs la douzaine	— 85
Noix	8 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	75 —
Châtaignes	14 —	Lucerne	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	50 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	30 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	53 —	id. 2 ^e	28 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	26 —
id. 2 ^e id. Of.33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	46 —
id. 3 ^e id. Of.31.88	—	Charbon de terre	4 50

CONTENTION GARANTIE DES HERNIES

M^{son} BURAT fr., médecins-chirurgiens-her-niaires. BANDAGE breveté s. g. d. g., approuvé par l'Académie de médecine de Paris.
M. MULLER-RAGON, suc^r, 12 et 14, rue Mandar, Paris, sera à Saumur, les 19 et 20 mars, hôtel de Londres.

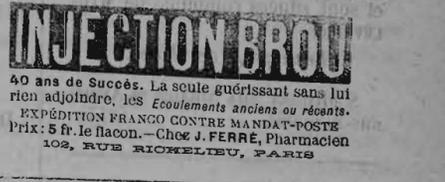
ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean
P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE DE PRIX
Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80 —
Défiant toute concurrence comme qualité.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Eviter les contrefaçons
LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

JOSÈPHE
Par Marthe Tachèse

Il jeta un regard sur la vieille horloge qui, pendue en face de la bannière, descendait lentement ses poids et grinçait chacune de ses secondes.

— J'ai été fort long dans mon récit, dit-il.

— Pourtant, si je l'osais, je vous prierais d'ajouter un mot à cet entretien. J'abuse peut-être de votre bonté, mais je suis si embarrassée.

— Qu'avez-vous donc, ma pauvre enfant?

— Mon grand-père ne sait pas que je me suis réfugiée chez M^{re} Ploumac. Il croit que la tempête m'a trouvée à Cozcouët. Je ne me soucie guère d'un aveu.

— Cependant cet avenu serait nécessaire, dit le curé. A votre âge et placée sous l'autorité immédiate et unique de M. de Kerdu, il est plus respectueux, plus convenable et même plus prudent que vous ne cèliez pas vos relations.

de Paris, la chère présence de son fiancé, ne l'avaient pas disposée à cette vie solitaire : car c'est être seul que d'être incompris.

Elle revit bientôt le sentier, le fourré, la maisonnette. Elle s'approcha encore de la porte autour de laquelle s'accrochait une clématite échevelée. Elle frappa comme la veille, elle entendit la voix qui appelait Annaïk.

La petite Brette ouvrit. Josèphe entra en souriant. Un sourire entr'ouvrit aussi les lèvres de Marie Ploumac. Seule, Annaïk ne sourit pas. Elle regarda Josèphe en dessous et la débarassa du manteau sans mot dire.

M^{lle} Ploumac était encore à-demi étendue dans son fauteuil. Mais elle ne filait pas. Une mince planche de carton posée sur ses genoux lui servait de table. Le bureau de thuya, placé près d'elle, mettait à sa portée ce qu'il fallait pour écrire.

Elle continuait une traduction. Lorsqu'elle vit M^{lle} de Kerdu, elle posa sur le bureau son manuscrit et le livre anglais.

Josèphe lui serra la main et lui présentant les fleurs :

— La tempête les a respectées, afin de me laisser le plaisir de vous les offrir, dit-elle. Vous voyez que, malgré ses fureurs, elle a encore eu des clémences.

(A suivre.)

